

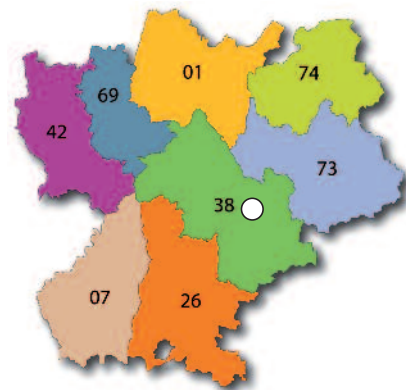


AGENDA 21 LOCAL D'ECHIROLLES (38)

Echirolles

Ville couronne de l'agglomération grenobloise (35 000 habitants pour 400 000 au niveau de l'agglomération), Echirolles s'étend en fond du sillon alpin au confluent des rivières Isère et Drac.

La ville bénéficie d'atouts environnementaux : espaces naturels boisés protégés, eau potable non traitée... Toutefois, véritable pôle secondaire de l'agglomération grenobloise, elle a connu une croissance démographique explosive depuis l'après guerre, traduite par une urbanisation rapide donnant lieu à une multitude de quartiers entre lesquels la ville essaie de tisser des liens.



A l'origine

La municipalité porte depuis longtemps attention à l'initiative citoyenne. Elle a l'habitude d'associer les habitants à ses travaux : assises de la citoyenneté, comités de quartiers...

Après la signature d'une charte d'écologie urbaine en 1995, elle a souhaité élargir l'approche environnementale aux domaines économiques et sociaux, tout en renforçant la participation de la population. C'est ainsi que la municipalité engage en 2000 l'Agenda 21 local. Au bout de sept ans, le projet bénéficie d'un portage politique et technique fort, ainsi que d'une grande crédibilité grâce à la bonne participation de tous les acteurs et à la réalisation d'opérations exemplaires. La Ville s'est organisée et a dégagé des moyens pour assurer dans le temps la participation des habitants au Forum 21 et à l'élaboration des projets de la commune.

Objectifs du projet

1/ Prendre en compte les quatre piliers d'un développement durable

2/ Associer tous les acteurs de la ville : secteur économique, acteurs du social, agents communaux, habitants, associations, personnes défavorisées, scolaires...

3/ Élaborer ensemble un plan d'actions adapté à la ville, à ses composantes sociales, urbaines, économiques et à ses enjeux environnementaux.

4/ Intégrer les préoccupations de développement durable dans les projets et les démarches engagés sur la commune.

Et si c'était à refaire ?

« Il n'y a rien de plus frustrant que de refaire l'histoire après coup, surtout dans des domaines aussi novateurs que le développement durable, où Echirolles s'est montrée pionnière. Toutefois, à refaire, nous intégrerions plus en amont les trois piliers du développement durable, même si, dans le contexte de l'époque, la priorité avait été donnée aux enjeux environnementaux. Nous veillerions plus encore à mieux distinguer ce qui est du ressort de la Ville, et ce qui dépend d'un environnement beaucoup plus large, sur lequel nous ne disposons que de peu de leviers d'actions. »

Guy ROUYEYRE, 1^{er} adjoint à la cohésion sociale et au développement durable.

Visionnez

Les films « Semaine de l'énergie » 2008/2008 : www.ville-echirolles.fr
Cliquez « La ville en vidéo ».



Projet reconnu
« Agenda 21 local »
par le MEEDDAT en
février 2007.

Points forts

- **Diagnostic partagé** : concertation, « ateliers actions ».
- **Plan d'actions transversal** : éco-responsabilité, plan de déplacement administration, certification énergétique et participation au plan Climat d'agglomération...
- **Animateur Environnement et développement durable**
- **Plan local d'urbanisme** : dispositions, charte de qualité environnementale, constructions en Haute Qualité Environnementale ®.
- **Evaluation participative de l'Agenda 21 local**
- **Organisation des services**

Principales étapes

2000-2002 : Diagnostic

2002-2003 : Elaboration du plan d'actions

2003-2004 : Synthèse et rédaction de l'Agenda 21 local

15 janvier 2004 : Adoption à l'unanimité de l'Agenda 21 par le conseil municipal

Juin-déc.2004 : Démarrage des actions et construction du cadre de l'évaluation

22 février 2005 : Validation par la municipalité des principes d'évaluation

Février 2005 - juin 2006 : Sélection des indicateurs

Octobre 2006 : Validation en municipalité de l'ensemble de la méthode d'évaluation proposée

2007 : Reconnaissance par le MEEEDAT

Acteurs impliqués

- Ville d'Echirolles
- Agglomération Grenoble Alpes Métropole
- Associations locales et régionales
- Entreprises de la ville

Contact

Ville d'Echirolles
Stéphane DURAND
Service Environnement et développement durable
BP 248 – 1, Place des cinq fontaines
38433 Echirolles cedex
04 76 20 56 08 / s.durand@ville-echirolles.fr

Aller plus loin...

- www.observatoire-territoires-durables.org/
- L'Agenda 21 d'Echirolles, les actions, l'évaluation : www.ville-echirolles.fr/dev_durable/agenda21/agenda21.html
- Guide « Objectif développement durable : comprendre & agir sur son territoire » - RARE - 2005
- www.rare.asso.fr

Quelques réalisations et indicateurs clés

■ **Le « diagnostic partagé » du territoire** : travail de concertation entre services et population.

- Diagnostic interne des actions municipales au regard du développement durable ; enquêtes auprès d'Echirollois et des acteurs économiques ; formation-action des agents municipaux sur leurs pratiques professionnelles.
- Forum 21 : 180 habitants regroupés en 8 ateliers thématiques enrichissent le diagnostic ; validation en municipalité du « diagnostic partagé ».

■ **La stratégie et le plan d'actions transversal** : propositions d'actions élaborées par le Forum 21, mises en cohérence par les agents communaux et votées par les élus sur la base du « diagnostic partagé ».

- 170 actions déclinées en douze thèmes ; 70 actions mises en oeuvre dès 2004, visant par exemple à intégrer l'environnement dans les marchés publics ; favoriser l'exemplarité de l'administration communale par une démarche interne dite « éco-buro » (achats verts et éthiques, plan de déplacement administration, hôtel de ville HQE®...) ; renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'éclairage public par la mise en place d'un système de management certifié « Cit'ergie » (contribution au plan Climat de l'agglomération) ; gestion différenciée des espaces verts et îlots de fraîcheurs ; politique sociale et de logements sociaux... ou solidarité avec le Bénin ;
- Les ateliers actions : les habitants mettent en œuvre des actions qui les concernent.

■ **L'animateur Environnement et développement durable** : recruté par la commune, il vulgarise le concept de développement durable, initie des débats et relaie les efforts de la municipalité auprès des services municipaux (60% de son activité) et des habitants de la commune. Il travaille en relation avec les associations, les centres sociaux, les comités de quartier... sur des programmes d'éducation : « rendez-vous avec le développement durable », semaine de l'énergie, campagne énergie pour les écoles élémentaires...

■ **Le plan local d'urbanisme** : donne corps aux orientations de l'Agenda 21 local.

- des dispositions d'urbanisme notables pour densifier, réduire les émissions de gaz à effet de serre, protéger les ressources, valoriser la biodiversité en ville ;
- une charte environnementale doit être respectée par tous les opérateurs de l'aménagement de la ZAC Centre 2 ;
- une réflexion collective spécifique sur « la ville, ses formes, ses fonctions » a facilité le débat à chaque étape du PLU ;
- généralisation de la charte de Qualité environnementale des bâtiments à l'ensemble des projets de la ville (en préparation).

■ **L'évaluation participative de l'Agenda 21** :

- le « Forum 21 », pérennisé, suit et évalue les actions de l'Agenda 21 ;
- un atelier d'habitants de techniciens, d'experts et d'élus construit en 2004 une méthode adaptée de suivi et d'évaluation des actions de l'Agenda 21 local.
- les actions sont évaluées dès 2006 et les 49 indicateurs - simples et pédagogiques - sont communiqués aux habitants en juin 2007 ;
- évaluation de la politique de développement durable interne à la collectivité (en préparation).

■ **L'organisation des services** : l'Agenda 21 local, rédigé sous la responsabilité de la direction des services techniques, est aujourd'hui porté par le service Environnement et développement durable rattaché à la direction qui réunit les services Techniques, Aménagement durable, Urbanisme et Politique de la Ville.



Fiche téléchargeable sur :

www.ddrhonealpesraee.org (moteur de recherche Démarche globale de DD / Agenda 21 local - Initiatives de territoires)

Document réalisé par :

 RHONALPENERGIE
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon
Téléphone : 04 78 37 29 14
Courriel : raee@raee.org
Internet : www.raee.org

Avec le soutien de :

 Rhône-Alpes Région

